

De : DRH Direction des Ressources Humaines <DRH@yvelines.fr>

Envoyé : mercredi 14 juin 2023 12:15

Cc : DRHDemande <drhdemande@yvelines.fr>

Objet : 📣 Flash Info RH - La valeur de vos titres-restaurant évolue dès le 1er juillet

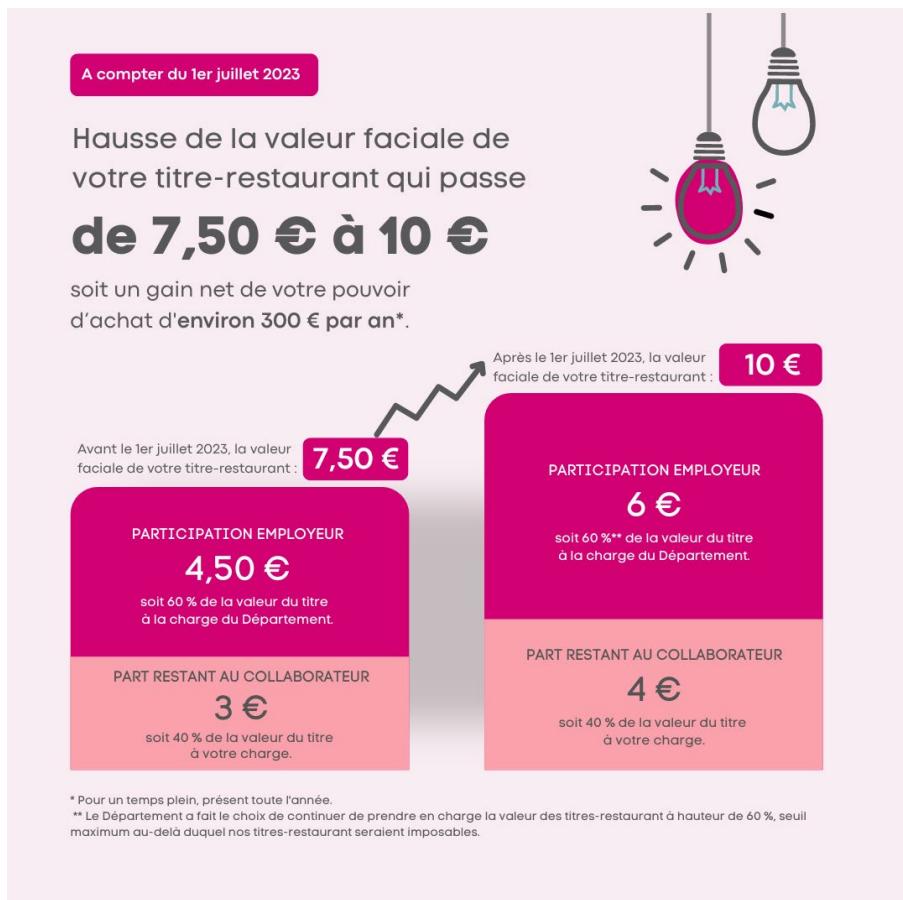


Chers collaborateurs,

Si vous avez choisi d'avoir des titres-restaurant, sachez que votre avantage social évolue à compter du 1<sup>er</sup> juillet.

Dans la continuité des mesures d'aide pour le pouvoir d'achat, **sa valeur passe de 7,50€ à 10€**. Le Département maintient sa contribution à hauteur de 60% du prix du titre. Vous pourrez donc augmenter votre pouvoir d'achat en fin d'année de près de 300 euros, pour un temps plein, présent toute l'année.

Retrouvez tous les détails en image ci-dessous :



Si vous ne disposez pas de la carte Bimpli, cette prise en charge de l'employeur s'applique également lors de votre passage en caisse du restaurant inter-entreprises de Guyancourt.

Bien cordialement,



**Yvelines**  
Le Département



Département des Yvelines  
2 place André Mignot – 78000 Versailles



Rejoignez-nous :

Abonnez-vous à notre lettre d'information sur  
[www.yvelines-infos.fr](http://www.yvelines-infos.fr)

La Direction  
des Ressources Humaines  
[drh@yvelines.fr](mailto:drh@yvelines.fr)